

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 10/10/2024 Date d'affichage : 11/10/2024 Nbre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 6 Votants : 7	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents : Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT.
--	---

Absents excusés :

Mr Michel LEBouc

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH

Mr Christian LAN

Absents :

Mr Anthony PRUNIER

Mme Sylvie COUPE

Mr Patrick DEMARQUET

Mr Boris BOYAVAL

Mr Nicolas MARTINAIS

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 10 octobre 2024, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.

N°115- 2024

Rapport d'activités du SDE 35

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'électrification départemental.

Je souligne que les observations portées à la délibération du 16 novembre 2023, n'ont pas été prises en compte.

Néanmoins, il présente le rapport annuel pour 2023, il comprend :

- La présentation des commissions thématiques
- Les faits marquants 2023 : photovoltaïque, ombrières...
- Les différentes missions : réduire les consommations énergétiques, améliorer l'efficacité énergétique, développer la relation aux usagers, mutualiser les moyens et les expériences, assurer le contrôle de la concession et le développement des moyens généraux.

Monsieur le Maire rappelle que les marchés concernant la fourniture des appareils d'éclairage sont de trop courte durée. En effet, cette situation ne permet pas aux élus de garder le même modèle pendant tout le mandat.

Les élus demandent que le Syndicat se charge d'améliorer le réseau électrique alimentant la commune dans les plus brefs délais.

De plus, Monsieur le Maire informe qu'une installation de bornes électriques est prévue pour 2024.

Envoyé en préfecture le 25/10/2024
Reçu en préfecture le 25/10/2024
Publié le
ID : 035-213501380-20241017-D115_2024-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le rapport du SDE 35 en tenant compte des observations
- **DE POUVOIR CONSERVER** dans la mesure du possible, le même modèle d'appareil d'éclairage pendant la durée du mandat
- **DE DEMANDER** l'amélioration de distribution de l'électricité car de nombreuses coupures impactent nos habitants, nos entreprises et nos services

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

